

Lancement du plan « 20.000 alternantes et alternants en sécurité privée » sur 2021-2024

Le Groupement des entreprises de sécurité (GES) dévoile son plan en faveur de l'alternance et de l'apprentissage dans le secteur de la sécurité privée. Un objectif de formation et de recrutement de 20.000 jeunes à l'horizon 2024 est ainsi fixé dans le cadre de l'alternance.

Dans le cadre du plan de relance économique, le Gouvernement mise sur le développement de l'alternance et de l'apprentissage. C'est ce défi que le GES souhaite relever pour la sécurité privée dans le cadre d'un plan à plusieurs étapes.

Condition première, la législation en sécurité privée doit évoluer, dans le cadre de la Proposition de loi relative à la sécurité globale à l'examen prochain des Sénateurs, afin que soit créée une **carte professionnelle d'alternant en sécurité privée**. Les activités que pourra réaliser un alternant devront être tutorées et limitées, comme cela est le cas dans d'autres secteurs. Le GES a ainsi transmis à la Commission des lois du Sénat, au ministère de l'Intérieur et au ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion l'amendement visant à créer une telle carte professionnelle.

Ceci fait, le GES se fixe un **objectif de 20.000 alternantes et alternants à former et recruter d'ici quatre ans**, ceci à la fois dans les fonctions opérationnelles et dans les fonctions administratives. Ce plan national s'inscrit également dans une démarche d'une plus grande mixité Femmes/Hommes, d'autant plus nécessaire à l'horizon des futurs grands événements organisés par la France.

Ce changement de paradigme, dans un secteur qui connaît trop peu d'alternants et d'apprentis – principalement du fait du blocage législatif – nécessite un véritable **accompagnement, suivi et pilotage**. Un comité de pilotage interne réunira des représentants du GES et les partenaires indispensables (organismes de formation, CFA).

Parallèlement, une **information régulière** sera faite auprès des partenaires sociaux, notamment à travers les instances paritaires de branche. Le GES demandera également aux organismes concernés (AKTO, Pôle emploi) de veiller à permettre d'assurer un suivi statistique du développement de ce plan.

Les enjeux sont considérables : faire face à la pénurie de salariés dans le secteur de la sécurité privée, soutenir la relance, promouvoir l'insertion des jeunes, préparer les futures grandes échéances. Face à ces enjeux, il faut passer des paroles aux actes.

CONTACT PRESSE :

CÉDRIC PAULIN
Secrétaire Général du GES
+33 6 16 66 87 17
contact@ges-securite-privee.org
www.ges-securite-privee.org

Le GES est la 1^{ère} organisation patronale de la filière de la sécurité privée, avec une représentativité de plus de 83 %. La branche professionnelle de la Prévention-Sécurité rassemble près de 3 500 entreprises, près de 185 000 salariés, pour un chiffre d'affaires approchant les 8 milliards d'euros.